**Compte rendu de lecture : extrait 1 (pages 1 à 4)**

**Tenir sa langue :** quel est le sens de ce titre ?

C’est un titre **polysémique** (= qui a plusieurs sens), explique l’autrice, Polina Panassenko, dans son interview :

**Premier sens**: **se taire** (tenir sa langue = ne pas dire quelque chose qu’il vaut mieux cacher)

**Second sens** : **se tenir en équilibre** entre deux langues, ne pas **trahir** le russe mais apprendre la nouvelle langue, le français

Le **prénom de la narratrice est au centre de ce roman** car il constitue un point de passage d’une langue à l’autre : elle dit qu’elle a donné le même prénom qu’elle **à sa narratrice** (il s’agit donc d’un roman plutôt que d’une autobiographie)

**Partie 1** : Ligne 1 à 21 :

Sur le chemin du tribunal, dans le métro, Polina/Pauline se projette dans son procès au tribunal administratif et se renseigne sur les usages de **ce monde de la justice très codifié,** qu’elle approche pour la première fois. Elle apprend qu’il y a des conventions **pour nommer** les juges, comme « Votre honneur », « Madame le /la Juge » Cette question des usages la renvoie à une posture enfantine face à l’autorité (d’où le parallèle avec la politesse exigée par les parents (ligne 8 à 10)

**Partie 2** : une situation fondamentalement dissymétrique : la procureure parle, tranche, fait la morale, explique. Polina, elle, se tait. Tout au long du procès, elle est rappelée à l’ordre, moralisée et elle ne se permet pas de répondre car elle a peur de déraper. Elle tient donc sa langue.

Les répétitions montrent une parole de la procureure qui dit la loi, qui tranche, qui assène : *« Elle ne voit pas pourquoi »* **3 x** entre la ligne 40 et 45

La violence du refus opposé par la Procureure, qui représente l’état français, est contenue dans cette phrase dont il faut souligner l’ironie : **« Elle ne voit pas pourquoi on voudrait porter le prénom qu’on a reçu de ses parents plutôt que celui offert par la République. »**

Tout le scandale est là, dans cette antiphrase : le contraire serait pourtant évident. Comment ne pas comprendre que Polina veuille porter le prénom qui lui a été donné à la naissance par ses parents ?

Puis ***vous le savez bien***, trois fois, entre la ligne 50 et la ligne 55. La Procureure fait la morale à Polina, elle la rabaisse, sans lui laisser d’espace de parole.

Cette situation déclenche **un accès de violence chez Polina**, **en pensée seulement** (lignes 61 à 76) car elle se censure. Une parole violente qu’elle ne peut pas exprimer (elle tient sa langue). D’où des pensées violentes, quasi ordurières (*baise linguistique*), puisque la parole est interdite et que la situation est vécue comme un terrible déni de liberté.

**Il y a ici un jeu sur la polysémie du mot langue : le sens propre (l’organe) et figuré (l’idiome)**. De quoi cette procureure a -t-elle peur et au-delà, de quoi l’état français, qu’elle représente, a-t-il peur ? Pourquoi l’empêcher de reprendre un prénom qu’on lui a donné, qui a une valeur affective ?

**C’est un thème très actuel dans la société française aujourd’hui : la peur du mélange, du métissage. La peur de l’autre étranger** qui va altérer les bases d’une société, sa pureté raciale, ses valeurs, sa religion. Importance une fois de plus de la répétition : *« elle a peur »* répété trois fois. **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Second extrait page 5**

Polina n’a pas pu développer ses arguments au procès. La parole méprisante et autoritaire de la procureure l’en a empêchée. Elle a tenu sa langue pour ne pas ‘déraper’, pour ne pas tenir des propos impolis qui auraient pu se retourner contre elle, lui nuire.

Suite à l’audience, elle rédige donc un texte qui argumente cette fois-ci de manière construite sa demande.

**Et on s’aperçoit que, dans sa famille, elle n’est pas la première à voir son identité patronymique modifiée.**

Avec l’origine juive inscrite dans le prénom (*Pessah*) de la grand-mère paternelle de Polina, prénom que sa grand-mère avait choisi de modifier à la naissance de son fils (le père de Polina) car il trahissait ses origines juives. Or, elle avait en mémoire le souvenir des dangers qu’avait fuis sa famille (mémoire des *pogroms* en Ukraine et en Lutuanie, c’est-à-dire de violentes attaques contre les juifs).

**Résumé de la situation :**

La petite-fille a donc hérité d’un prénom modifié/ **russisé** (Pessah →Polina) et ce même prénom a été à son tour modifié/ **francisé** (Polina→Pauline).

C’est comme une fatalité, une histoire qui se répète d’une génération à l’autre.

Avec deux migrations successives :

De l’Ukraine, Lituanie vers l’URSS (génération des arrières-grands-parents de Polina), puis d’URSS vers la France (génération des petits enfants et des arrières petits-enfants)

*« Ce que je veux moi, c’est porter le prénom que j’ai reçu à la naissance. Sans le cacher, dans le modifier,* ***sans en avoir peur. Je m’appelle Polina.****»* AFFIRMATION forte et revendication d’un droit à laisser exister une identité étrangère **sans craindre de représailles**. Le droit de pouvoir s’intégrer à une nouvelle société sans pour autant renoncer à son identité.

Nos noms, prénoms sont en effet un héritage des générations antérieures qui constituent une partie de notre identité, qui sont **les témoins de notre filiation : la filiation, c’est le lien juridique qui unit les enfants à leurs parents.**

Encore une fois, c’est une répétition, celle du pronom de première personne, JE, qui traduit le désir d’affirmation, la volonté d’être acceptée avec son passé, son héritage, son identité multiple.